
Guide creation d'entreprise

Tchad



CREATION D'ENTREPRISE

AFRICARRIERES

Edition February 2026

www.africarrieres.com

Ce document est publié par AfriCarrieres à titre informatif. Il ne constitue pas un avis juridique. Veuillez consulter les textes officiels et un professionnel qualifié pour toute décision.

Sommaire

01 Créer une entreprise - Tchad

02 Zones franches et régimes spéciaux - Tchad



Creer une entreprise - Tchad

Cadre Légal de la Création d'Entreprise au Tchad

La création d'une entreprise au Tchad est régie par le Code de commerce et les lois applicables aux sociétés commerciales. Le pays dispose d'un cadre juridique qui encadre les différentes étapes de constitution d'une entreprise, depuis l'immatriculation jusqu'à la mise en activité. Les autorités compétentes pour superviser ces opérations sont principalement le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et l'administration fiscale.

Formes Juridiques Disponibles

Au Tchad, les entrepreneurs ont le choix entre plusieurs formes juridiques pour structurer leur activité commerciale :

Entreprise Individuelle

La forme la plus simple, où l'entrepreneur exerce son activité en son nom propre. La responsabilité est illimitée, et les biens personnels peuvent être saisis en cas de dettes professionnelles.

Société à Responsabilité Limitée (SARL)

Structure associant plusieurs associés avec une responsabilité limitée au montant de leurs apports. Les bénéfices sont partagés selon les parts sociales détenues.

Société Anonyme (SA)

Société de capitaux requérant un capital social plus important, divisé en actions. Convient aux projets de grande envergure avec plusieurs actionnaires.

Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL)

Variante de la SARL avec un seul associé, combinant la simplicité de l'entreprise individuelle avec la limitation de responsabilité.

Groupement d'Intérêt Économique (GIE)

Structure associant plusieurs personnes ou entreprises pour exercer une activité commune, sans être une entreprise en soi.

Démarches Essentielles de Création

La création d'une entreprise au Tchad suit un processus structuré en plusieurs étapes obligatoires :

1. **Définition du concept et étude de faisabilité** : Avant tout, clarifier le projet, le marché cible et les ressources nécessaires.

2. **Choix de la forme juridique** : Sélectionner la structure juridique la plus adaptée au projet, en consultation avec un expert-comptable ou un avocat.
3. **Réservation de la dénomination sociale** : Vérifier la disponibilité du nom choisi auprès du RCCM et procéder à sa réservation.
4. **Rédaction des statuts** : Élaborer les statuts de l'entreprise définissant les règles de fonctionnement, la gouvernance et les droits des associés.
5. **Ouverture d'un compte bancaire professionnel** : Constituer le capital social et le verser sur un compte bancaire dédié (justificatif obligatoire).
6. **Publication dans un journal d'annonces légales** : Publier la notice de création dans la presse locale, conformément aux exigences légales.
7. **Immatriculation au RCCM** : Déposer le dossier complet auprès du RCCM pour obtenir l'immatriculation officielle.
8. **Obtention du Numéro d'Identification Fiscale (NIF)** : S'enregistrer auprès de l'administration fiscale pour obtenir le NIF.
9. **Immatriculation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale** : Affilier l'entreprise au régime de protection sociale (obligatoire si salariés).
10. **Autorisations et licences sectorielles** : Selon l'activité, obtenir les autorisations spécifiques (établissements recevant du public, restauration, etc.).

Documents Constitutifs Obligatoires

Le dossier de création doit inclure un ensemble de documents précis :

- Les statuts signés par tous les associés (en trois exemplaires originaux minimum)
- Une déclaration immatérielle signée par le gérant ou le représentant légal
- Un justificatif de dépôt du capital social (relevé bancaire, chèque de banque ou attestation)
- Les pièces d'identité des associés et du gérant
- Un justificatif du siège social (bail, attestation de propriété, autorisation du propriétaire)
- Une attestation de publication dans le journal d'annonces légales
- Un formulaire M0 dûment complété (formulaire de demande d'immatriculation)
- Les procurations, si nécessaire (pour la signature par un tiers)

Capital Social et Apports

Le capital social varie selon la forme juridique choisie. Pour une SARL, il n'existe pas de minimum légal imposé, mais les associés doivent verser leurs apports promis. Pour une SA, un capital minimum plus élevé est généralement recommandé pour la crédibilité et les exigences de fonctionnement. Les apports peuvent être en

numéraire (argent) ou en nature (biens, équipements).

Le capital doit être effectivement déposé auprès d'une banque ou d'un notaire avant l'immatriculation. Un délai d'indisponibilité peut s'appliquer, généralement libéré lors de l'immatriculation définitive.

Délais et Coûts de Création

Étape	Délai Approximatif	Remarques
Réservation de dénomination	1-3 jours	Effectuée auprès du RCCM
Publication annonces légales	3-7 jours	Dépend du journal choisi
Traitement au RCCM	5-15 jours	Selon la charge administrative
Enregistrement fiscal (NIF)	2-5 jours	Après immatriculation au RCCM
Processus total	2-4 semaines	En fonction des complications éventuelles

Les frais de création comprennent généralement les droits d'enregistrement, les frais de publication, les droits d'immatriculation au RCCM et les éventuels frais d'expertise comptable. Il est recommandé de solliciter un professionnel du droit ou un expert-comptable pour obtenir une estimation précise des coûts.

Organismes et Ressources Utiles

- **Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)** : Organisme principal pour l'immatriculation des entreprises à N'Djaména et dans les régions
- **Direction Générale des Impôts (DGI)** : Pour l'obtention du NIF et l'enregistrement fiscal
- **Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)** : Pour l'affiliation au régime de protection sociale
- **Chambre d'Commerce, d'Industrie, d'Agriculture et d'Artisanat (CCIAC)** : Offre conseils et accompagnement aux entrepreneurs
- **Banques commerciales** : Pour l'ouverture de compte et services financiers

Conseils Pratiques pour les Entrepreneurs

- Consulter un expert-comptable ou un avocat avant de finaliser le choix de la forme juridique
- Vérifier la disponibilité du nom de l'entreprise et des domaines internet associés
- Préparer un dossier complet et exact pour éviter les retards administratifs
- Conserver tous les originaux des documents officiels en lieu sûr
- Anticiper les délais administratifs et budgétiser les frais correctement
- Suivre régulièrement les obligations comptables et fiscales après la création
- Envisager une assurance responsabilité civile professionnelle dès le lancement

Zones franches et regimes speciaux - Tchad

Cadre juridique des zones économiques spéciales au Tchad

Le Tchad dispose d'un cadre législatif visant à promouvoir l'investissement et le développement économique par la mise en place de zones économiques spéciales (ZES). Ce cadre s'inscrit dans une volonté de diversification économique et d'attraction des investisseurs étrangers et nationaux.

La principale législation régissant les zones économiques spéciales au Tchad est constituée par des décrets et arrêtés du gouvernement, ainsi que des conventions bilatérales d'investissement. L'Agence tchadienne de promotion de l'investissement et de l'exportation (ATPIE) assure la gestion administrative et le suivi des investissements dans ces zones.

Le cadre juridique repose sur les principes suivants :

- Promotion de l'investissement privé national et étranger
- Facilitation des procédures administratives
- Octroi d'avantages fiscaux et douaniers
- Amélioration du climat des affaires
- Création d'emplois et développement économique régional

Types de zones économiques spéciales

Au Tchad, les zones économiques spéciales prennent différentes formes selon leurs objectifs et leurs caractéristiques :

Zones franches industrielles

Destinées aux activités de transformation et de fabrication, permettant l'importation de matières premières en franchise de droits de douane pour export ou vente sur le marché local.

Zones franches commerciales

Réservées aux activités d'entreposage, de distribution et de commerce, facilitant la réexportation de marchandises.

Zones d'activités économiques

Espaces aménagés accueillant diverses entreprises avec infrastructures partagées et services collectifs.

Zones de transformation agricole

Dédiées à la valorisation des produits agricoles et à l'agro-industrie, en cohérence avec les potentialités régionales du Tchad.

Avantages fiscaux et douaniers

Les entreprises implantées dans les zones économiques spéciales du Tchad bénéficient d'avantages fiscaux et douaniers significatifs :

Exonérations et réductions douanières

- Exonération totale des droits de douane et taxes à l'importation pour les matières premières, équipements et produits destinés à la transformation
- Suspension des droits et taxes sur les approvisionnements internes
- Régime d'entrepôt fictif permettant le report des obligations douanières
- Franchise de droits et taxes sur les équipements importés pour l'expansion des capacités de production

Avantages fiscaux

- Exonération de l'impôt sur les bénéfices (IBS) pour une période initiale (généralement 5 à 7 ans)
- Réduction du taux d'impôt sur les bénéfices après la période d'exonération
- Franchise de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur certaines opérations
- Exonération de la contribution foncière et de certaines taxes locales pendant la période initiale
- Amortissement accéléré des équipements et installations

Régimes d'investissement

Le Tchad propose plusieurs régimes d'investissement adaptés aux besoins des entreprises :

Régime	Caractéristiques	Investissement minimum
Régime général des zones franches	Applicable aux entreprises exerçant des activités d'importation, transformation et réexportation. Avantages complets.	Variable selon le projet
Régime promotionnel d'investissement	Destiné aux secteurs stratégiques (agriculture, énergie, infrastructure, services). Incitations additionnelles.	À partir de 100 millions FCFA
Régime des petites et moyennes entreprises	Simplifié pour les PME. Avantages graduels selon l'importance de l'investissement.	Jusqu'à 50 millions FCFA
Régime d'investissement agricole	Spécifique au secteur agricole et agro-industriel. Appui gouvernemental particulier.	À partir de 50 millions FCFA

Procédures d'implantation et d'enregistrement

L'implantation d'une entreprise dans une zone économique spéciale au Tchad suit un processus administratif structuré :

1. **Préparation du dossier de candidature** : Constitution d'un dossier complet incluant le plan d'affaires, les projections financières et les statuts de l'entreprise
2. **Soumission à l'ATPIE** : Transmission du dossier à l'Agence tchadienne de promotion de l'investissement et de l'exportation pour examen préalable
3. **Évaluation du projet** : Analyse technique, financière et juridique du dossier par la commission compétente
4. **Accord d'investissement** : Signature d'une convention ou d'un acte d'enregistrement précisant les droits et obligations
5. **Immatriculation administrative** : Enregistrement auprès des services des impôts, de la douane et des services sociaux
6. **Installation physique** : Allocation du terrain ou des locaux et mise en exploitation
7. **Suivi et contrôle** : Inspections périodiques pour vérifier le respect des obligations

Obligations des entreprises dans les ZES

Les entreprises implantées dans les zones économiques spéciales du Tchad doivent respecter des obligations spécifiques :

- Respecter le cahier des charges établi lors de l'accord d'investissement
- Utiliser les installations et équipements conformément à leur affectation
- Tenir une comptabilité régulière et une documentation douanière stricte
- Employé un nombre minimum de travailleurs tchadiens tel que stipulé dans la convention
- Participer au développement local et aux activités de responsabilité sociale
- Respecter les normes environnementales et les réglementations sanitaires
- Soumettre des rapports périodiques d'activité aux autorités compétentes
- Payer les taxes et contributions dues après la fin de la période d'exonération

Secteurs prioritaires d'investissement

Le gouvernement tchadien a identifié plusieurs secteurs prioritaires pour développer les zones économiques spéciales :

- **Agriculture et agro-industrie** : Transformation des produits agricoles, production de beurre de karité, huiles et cultures de rente
- **Énergie** : Valorisation des ressources énergétiques locales et développement des énergies renouvelables
- **Mines et carrières** : Transformation et raffinage des minerais
- **Textiles et confection** : Production textile basée sur les ressources locales

- **Tourisme** : Infrastructure hôtelière et touristique dans les zones d'intérêt
- **Logistique et commerce** : Distribution et services commerciaux régionaux
- **Télécommunications et technologie** : Services technologiques et innovation

Points d'attention et recommandations pratiques

Pour les investisseurs envisageant une implantation au Tchad, il est important de noter :

- Vérifier l'état actuel du cadre réglementaire auprès de l'ATPIE, car les dispositions peuvent être modifiées
- Établir des contacts avec les chambres de commerce locales pour une meilleure compréhension du contexte local
- Prévoir des délais administratifs adéquats pour l'obtention des autorisations
- Examiner attentivement les conditions de la convention d'investissement avant signature
- S'informer sur l'infrastructure disponible dans la zone envisagée (électricité, eau, routes, télécommunications)
- Consulter un conseil juridique spécialisé en droit des investissements tchadien
- Évaluer le contexte macroéconomique et les risques politiques

Contacts et ressources utiles

Pour toute information complémentaire sur les zones économiques spéciales au Tchad :

ATPIE (Agence Tchadienne de Promotion de l'Investissement et de l'Exportation)

Institution gouvernementale responsable de la promotion et du suivi des investissements, conseils sur les régimes d'avantages et procédures d'enregistrement

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Élaboration des politiques commerciales et soutien au développement des zones économiques

Ministère des Finances

Questions fiscales et douanières relatives aux investissements

Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture du Tchad (CCIAT)

Ressources d'affaires et mise en réseau avec les acteurs économiques locaux